



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 / courriel : mairiemiers@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 mars 2023

Le trente mars deux mille vingt-trois, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey-Fau.

Membres présents(es) : Michaël Bouchet, Jean-Bernard Boudet, Marie-Pierre Cassabois, Emmanuel Cros, Olivier Genries, Benoit Laville, Caroline Mey-Fau.

Membres excusé(es) : Séverine Lafargue

Procurations : Jeanne Aubert à Benoit Laville, Mélanie Verbiguié à Caroline Mey-Fau.

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Bernard Boudet

Ordre du jour :

Approbation des PV du 02 mars 2023,

1. Fixation du montant de la Licence IV restaurant *Au fil de l'eau*,
2. Comptes de gestion,
3. Compte administratif budget communal et assainissement,
4. Transfert des résultats assainissement au 31/12/2022,
5. Affectation des résultats budget communal,
6. Vote budget primitif communal 2023,
7. Vote subventions associations,
8. Vote des taxes directes locales pour 2023,

Questions diverses.

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du 2 mars 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Fixation du montant de la Licence IV restaurant *Au fil de l'eau*

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le montant de la Licence IV pour l'année 2022 et 2023.

Elle propose de fixer le montant de la location à 330 € comme pour le précédent gérant du restaurant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe le montant de la Licence IV à 330 euros.

2. Comptes de gestion

Les comptes de gestion communal et d'assainissement dressés par la trésorerie de Saint-Céré, receveur municipal, dont les montants sont identiques aux comptes administratifs communal et d'assainissement dressés par Madame la Maire, n'appelant ni observation ni réserve, sont *approuvés à l'unanimité*.

3. Compte administratif budget communal et assainissement

Madame la Maire présente le compte administratif communal de l'année 2022.

Section de fonctionnement	
Montant dépenses	435 113.38 €
Montant recettes	430 327.70 €
Résultat de l'exercice	-4 785.68 €
Reprise excédent antérieur	140 898.58 €
Résultat cumulé	136 112.90 €
Section investissement	
Montant dépenses	80 571.64 €
Montant recettes	181 069.52 €
Résultat de l'exercice	100 497.88 €
Reprise du déficit antérieur	-42 132.96 €
Résultat cumulé	57 364.92 €

Madame la Maire présente le compte administratif assainissement de l'année 2022.

Section de fonctionnement	
Montant dépenses	40599.59 €
Montant recettes	31 891.92 €
Résultat de l'exercice	-8 707.67 €
Reprise excédent antérieur	0.00 €
Résultat cumulé	-8 707.67 €
Section investissement	
Montant dépenses	285 334.67 €
Montant recettes	342 440.83 €
Résultat de l'exercice	57 106.16 €
Reprise du déficit antérieur	-3 797.44 €
Résultat cumulé	53 308.72 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre Cassabois désignée présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote.

Les comptes administratifs (communal et assainissement), dressés par Madame la Maire *sont approuvés à l'unanimité* des membres présents.

Il est demandé une plus grande rigueur pour l'attribution des factures à la section de fonctionnement ou à la section d'investissement afin d'éviter certaines erreurs commises en 2022.

4. Transfert des résultats assainissement au 31/12/2022

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	40 599.59 €	31 891.92 €	-8 707.67 €
	Section investissement	289 132.11 €	342 440.83 €	53 308.72 €
	Total cumulé	329 731.70 €	374 332.75 €	44 601.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transférer la somme de 44 601.05 € au syndicat du Limargue et Ségala.

5. Affectation des résultats budget communal

Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 136 112.90 €.

Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat cumulé	57 364.92 €
Solde des restes à réaliser	82 847.00 €
Que le besoin de financement en investissement est de :	25 482.08 €
Affecte au BP 2023 en réserves au compte 1068 de la section investissement	25 482.08 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	110 630.82 €
	136 112.90 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

6. Vote budget primitif communal 2023

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du budget préparé par la commission finances, Madame la Maire présente le budget communal comme suit :

Section fonctionnement					
Chapitres	Dépenses	Prévisions	Chapitres	Recettes	Prévisions
011	charges à caractère général	90 313.14 €	013	atténuation de charges	5 000.00 €
012	charges personnel	171 979.00 €	70	produits des services	41 600.00 €
014	atténuation de produits	64 000.00 €	73	impôts et taxes	238 126.00 €
65	autres charges gestion courante	117 300.00 €	74	dotations et participations	83 112.00 €
66	charges financières	2 881.00 €	75	autres produits gestion courante	20 250.00 €
			78	Reprise sur amort et provisions	5 946.32 €
023	virement à la section investissement	50 500.00 €		total	394 034.32 €
042	opérations d'ordre entre sections	2 692.00 €			
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €		résultat reporté	110 630.82 €
	Total	504 665.14 €		Total	504 665.14 €
Section investissement					

Chapitres	Dépenses	Prévisions	Chapitres	Recettes	Prévisions
13	Subventions d'investissement	3 120.00 €			
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €			
204	Subventions d'équipement	7 721.00 €			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00 €	10	Dotations Fonds divers	30 482.08 €
16	emprunts et dettes	23 680.00 €	16	Réserves	52 031.00 €
020	dépenses imprévues	0.00 €	13	Emprunts et dettes	96 238.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	5 000.00 €	24	subventions d'investissement	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	28 843.67 €		produits de cession	0.00 €
		68 364.67 €	021	Vt section de fonctionnement	50 500.00 €
	<u>Programmes (nouvelles propositions)</u>		040	opérations d'ordre entre sections	2 692.00 €
2128	Autres agenc et aménag	5 000.00 €	041	Opérations patrimoniales	28 843.67 €
2131	Mairie	8 822.00 €			
21312	116 - Bâtiment Ecole Rénovation	162 300.00 €			
21318	Stade	1 600.00 €			
2132	Immeubles de rapport	5 000.00 €			
2151	Réseaux de voirie	50 000.00 €			
2152	Installations de voirie	2 700.00 €			
21534	Réseaux d'électrification	2 250.00 €			
2188	Plateau scolaire	11 965.00 €			
26	Participations	150.00 €			
	Résultat reporté	0.00 €		Résultat reporté	57 364.92 €
	Total	318 151.67 €		Total	318 151.67 €

Le budget communal est approuvé et signé à l'unanimité par le conseil.

7. Vote subventions associations

Sur proposition de la commission finances, après réception de demandes écrites (bilan moral et financier), les membres du conseil municipal à la majorité décident d'attribuer une subvention aux associations.

Ces subventions ne seront versées qu'à réception du dossier complet et déposé à la mairie.

Monsieur Michaël Bouchet, étant membre de l'une des associations, est invité à sortir de la salle du conseil municipal afin de pouvoir procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité pour les montants proposés.

8. Vote des taxes directes locales pour 2023

Madame la Maire rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2022 :

- Taxe sur foncier bâti : 45.26 %
- Taxe sur foncier non bâti : 198.90 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 10.50 %

Elle indique également que les bases augmentent cette année d'environ 9%. Face à ces augmentations, elle propose de ne pas augmenter les taux.

La taxe d'habitation des maisons secondaires reste aussi inchangée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas opérer d'augmentation des taux d'imposition.

Questions diverses

Demande de plantation d'un arbre au plateau scolaire grâce à une cagnotte suite au décès de l'ancien Maire Monsieur Jean-Pierre Brouqui.

Fin de séance 22h45

Mey-Fau Caroline

Cassabois

Boudet

Genries Olivier

Marie-Pierre

Jean-Bernard

Aubert Jeanne

Bouchet Michaël

Cros Emmanuel

Laville Benoit

**Excusée / Procuration
à Benoit Laville**

Lafargue Séverine

Verbiguié Mélanie

Excusée

***Excusée / Procuration
à Caroline Mey***